

DELIBERATION : 2022-02-43

OBJET : Sélection des communes lauréates au titre de l'année 2022 de l'Appel A Projets Bio déchets lancé par la CCAPV

L'an deux mil vingt-deux et le douze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
 PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
 FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 VINCENT Jean-Marc
 TILLEMANN Line
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 COTTON Daniel
 DONNINI Gérard
 BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Sélection des communes lauréates au titre de l'année 2022 de l'Appel A
Projets Bio déchets lancé par la CCAPV**

Exposé

Par délibération en date du 17 novembre 2020, le conseil communautaire a décidé de lancer un appel à projets (AAP) annuel auprès des communes du territoire pour faire émerger des méthodes innovantes et expérimentales de gestion séparée des bio-déchets.

Pour 2022, deux communes ont postulé à cet appel à projets en complément de celles déjà retenues en 2021, à savoir Castellane et Rougon.

Les deux projets candidats ont été analysés et répondent en tout point au cahier des charges défini, à savoir :

- Projet engagé et animé localement par la commune ;
- Projet destiné à gérer séparément et détourner les bio-déchets des ordures ménagères ;
- Projet faisant l'objet d'une évaluation périodique du poids de bio-déchets détournés ;
- Engagement de la commune à mener l'expérimentation sur une durée de 2 ans minimum ;

- Pour Castellane, le projet proposé consiste :
 - o En la mise en place d'un site de compostage partagé sur le même site que les futurs jardins partagés,
 - o En l'accompagnement des campings volontaires de la Commune dans la gestion séparée des biodéchets, par la prise en charge de la formation et des équipements secondaires (bio-seaux, sacs de pré-collecte, supports de communication)

- Pour Rougon :
 - o En la mise en place d'un site de compostage partagé sur le même site que les futurs jardins partagés,
 - o La création d'un poulailler partagé,

Ces deux projets présentés en Commission Déchets, en date du 22 février dernier, ont reçu un avis favorable unanime des membres de la commission.

Sous réserve de leur adoption définitive par le conseil communautaire, la CCAPV s'engage à en prendre en charge les coûts d'investissement et à assurer un accompagnement technique. Le périmètre financier de ces deux opérations s'inscrit dans le respect des budgets alloués à cet appel à projets.

Considérant la capacité à accompagner quelques projets supplémentaires sur cet exercice, d'autres candidatures pourront être prises en compte durant l'été puis soumises au conseil communautaire de septembre 2022.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE RETENIR** à ce stade pour 2022, les projets déposés au titre de l'AAP Bio-déchets par les communes de CASTELLANE et ROUGON,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 12 avril 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER

